



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mardi 28 novembre 2006 — N° 63

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 10 h 08.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 59 Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

La motion est adoptée.

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 22 et 23 novembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 41, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi ;

(Dépôt n° 717-20061128)

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 23 novembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi sur le Régime d'investissement coopératif. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 718-20061128)

28 novembre 2006

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. Charest, premier ministre, présente une motion concernant une motion relative à la nation québécoise entérinée par la Chambre des communes ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

À la demande de M. le président, M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

---

M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, présente une motion concernant une motion relative à la nation québécoise entérinée par la Chambre des communes ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Caron (Terrebonne), Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et reconnaisse le travail des groupes de femmes qui oeuvrent quotidiennement à faire cesser les manifestations de violence envers les femmes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

**28 novembre 2006**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Després, ministre des Transports, Mme Maltais (Taschereau) et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la victoire du Rouge et Or, l'équipe de football de l'Université Laval, samedi dernier à Saskatoon (Saskatchewan), lors de la Coupe Vanier, emblème du championnat universitaire canadien.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Papineau (Prévost) et M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite les lauréats du 8<sup>e</sup> Gala des Prix policiers du Québec et rende hommage aux policières et policiers qui, dans l'exercice de leur fonction, ont agi avec professionnalisme.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Turp (Mercier) et Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite les lauréats 2006 des prix Essor régionaux et nationaux créés en 1996 afin de reconnaître les efforts que font les écoles québécoises pour mettre en valeur les arts et la culture.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

**28 novembre 2006**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84 du Règlement, M. Després, ministre des Transports, propose une deuxième motion :

QUE l'Assemblée nationale souligne le lancement des éléments majeurs de la programmation des Fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Québec et le coup d'envoi à la campagne de promotion de cet évènement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, et du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration ;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 47, Loi modifiant la Loi sur le registraire des entreprises et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 50, Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques, et de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et d'autres dispositions législatives.

28 novembre 2006

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 44, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 44 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 44 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

---

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 27, Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, et elle propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 13 heures, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 02.

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 27, Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 27 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 27 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

**Motions du gouvernement**

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 15 mars 2006, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

**28 novembre 2006**

---

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée qu'elle a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 72 en annexe)

Pour : **92**    Contre : **0**    Abstention : **0**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, propose que le principe du projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

\_\_\_\_\_

À 17 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

\_\_\_\_\_

28 novembre 2006

---

La séance reprend à 20 h 05.

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, proposant que le principe du projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 55 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 55 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

---

M. Lessard, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 51, Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 51 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 51 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

---

**28 novembre 2006**

---

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 29 novembre 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 21 h 45, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 29 novembre 2006, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**

28 novembre 2006

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion faisant suite au dépôt, le 15 mars 2006, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques :

(Vote n° 72)

**POUR - 92**

Arseneau	Clermont	L'Écuyer	Pelletier
Auclair	Côté	Lefebvre	Perreault
Audet	Couillard	Legault	Reid
Bachand	Courchesne	[Rousseau]	Richard
[Arthabaska]	Descoteaux	Legendre	Rioux
Beauchamp	Després	Lelièvre	Robert
Beaudoin	Dion	Lemay	Simard
Béchar	Dionne-Marsolais	Lemieux	Soucy
Bergeron	Doyer	Lessard	Théberge
Bergman	Dubuc	Loiselle	Thériault
Bernier	Dufour	MacMillan	[Masson]
Bertrand	Dupuis	Malavoy	Thériault
Blackburn	Fournier	Maltais	[Anjou]
Boisclair	Gabias	Marcoux	Tomassi
Bouchard	Gagnon-Tremblay	Marsan	Tremblay
[Vachon]	Gaudet	Mercier	Turp
Brodeur	Gauthier	Morin	Vallières
Caron	Gautrin	[Nicolet-Yamaska]	Valois
Champagne	Girard	Morin	Vermette
Charest	Hamad	[Montmagny-L'Islet]	Vien
[Matane]	Hamel	Mulcair	Whissell
Charest	Harel	Normandeau	
[Sherbrooke]	James	Ouimet	
Charest	Jérôme-Forget	Pagé	
[Rimouski]	Jutras	Papineau	
Charlebois	Lafrenière	Paquet	
Cholette	Lamquin-Éthier	Paquin	